



RISQUES NATURELS

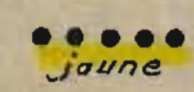
Commune de: LES COTES-DE-CORPS 38 132

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

**LE
G
E
N
D
E**

CODE DU
RÈGLEMENT
(chapitre)

- 1  SURFACES SUBMERSIBLES
- 2  ZONES MARECAGEUSES
- 3  ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS
- 4  ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS
- 5  ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN
- 6  ZONES DANGEREUSES éboulements
chutes de pierres
avalanches

 jaune

LIMITES COMMUNALES

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 23 MAI 1977
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau

échelle :
1/10.000

établi le :
02.09.1977

modifié le :
26.11.1979

